Nations Unies S/2019/871

Conseil de sécurité

Distr. générale
11 novembre 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 11 novembre 2019, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Dans le cadre de sa présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, le Royaume-Uni organisera, le 19 novembre, un débat public sur le rôle de la réconciliation dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une note de cadrage établie pour l'information des États Membres qui souhaiteront participer à ce débat. Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note de cadrage comme document du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Karen **Pierce**

19-19349 (F) 121119 121119

Merci de recycler

Annexe à la lettre datée du 11 novembre 2019 adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Note de cadrage pour le débat public du Conseil de sécurité sur le rôle de la réconciliation dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui se tiendra le 19 novembre 2019 à 10 heures, dans la salle du Conseil de sécurité

Objectif

Le débat public a pour objectif de favoriser une meilleure compréhension des éléments qui contribuent à la réconciliation dans le contexte des activités de consolidation et de maintien de la paix, du rôle et de la valeur de la réconciliation en tant que processus et objectif s'inscrivant dans le cadre plus vaste des efforts de consolidation de la paix, et des moyens par lesquels l'ONU peut appuyer plus efficacement la réconciliation en vue de prévenir la reprise des conflits et de promouvoir l'instauration d'une paix et une sécurité durables.

Contexte

Dans les pays et les communautés touchés par un conflit, notamment nombre de ceux dont la situation figure à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, la réconciliation a un rôle important à jouer non seulement dans le processus de relèvement mais aussi pour la prévention de nouveaux cycles de violence et d'insécurité. Tant le Conseil de sécurité que l'Assemblée générale ont souligné l'importance que revêtait la réconciliation en tant qu'élément d'une approche globale de la pérennisation de la paix[1]. Pourtant, aujourd'hui encore, décideurs et praticiens ne s'entendent pas toujours sur la définition, la portée et les modalités de mise en œuvre de la réconciliation.

Depuis le début des années 1990, on associe étroitement la réconciliation à la justice transitionnelle et, en particulier, à la dimension réparatrice de celle-ci, qui met l'accent sur la reconnaissance des victimes, le rétablissement de la confiance et la prévention de violations futures – un modèle qui a été mis en avant par les innovantes commissions Vérité et réconciliation de l'Afrique du Sud et du Chili. Dans ce cadre, il a souvent été question du traitement à réserver aux auteurs de violations généralisées des droits de l'homme.

Par essence, la réconciliation consiste à établir ou à rétablir des relations. Elle a donc été conceptualisée plus largement comme un ensemble de processus visant à transformer les relations existant entre les personnes et les groupes au sein de la société, ainsi qu'entre la société et l'État, au service d'un objectif futur fondé sur l'inclusion et l'équité politiques, sociales et économiques, de façon à éviter une reprise des conflits. La protection des minorités – religieuses, ethniques ou autres – et leur véritable intégration dans la vie économique et politique nationale sont des éléments essentiels. Les pays dont la situation figure à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, tels que l'Afghanistan, le Myanmar, la

[1] Résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité et résolution 70/262 de l'Assemblée générale.

Syrie ou le Soudan du Sud, devront impérativement passer par la réconciliation pour pouvoir régler durablement les conflits auxquels ils sont en proie.

L'expérience a permis de tirer de nombreux enseignements en ce qui concerne le rôle et la valeur de la réconciliation en tant que processus et objectif s'inscrivant dans les efforts de consolidation et de maintien de la paix, et la contribution que la communauté internationale et l'ONU peuvent apporter aux efforts de réconciliation. Les grands enseignements dégagés sont notamment les suivants :

- Pour aboutir, les processus de réconciliation doivent faire l'objet d'une large appropriation nationale ;
- Les processus de réconciliation lancés à l'échelle nationale et à l'échelle locale sont complémentaires. L'expérience acquise dans les crises survenues dans des pays comme l'Afghanistan, la Libye ou encore le Soudan du Sud montre clairement qu'il ne suffit pas de coopérer avec les acteurs agissant au niveau national pour régler les conflits locaux, et que les dynamiques locales jouent un rôle immédiat et à plus long terme dans l'instauration d'une paix durable ;
- Les chefs communautaires et religieux peuvent jouer un rôle crucial dans les efforts de réconciliation aux niveaux local et national, tout particulièrement en s'attaquant aux questions liées à la liberté de religion et de conviction[2].

L'ONU dispose d'un certain nombre d'outils pour faciliter la réconciliation : les envoyés spéciaux et les représentants spéciaux du Secrétaire général peuvent user de leurs bons offices pour aider leurs partenaires nationaux à faire progresser les initiatives de réconciliation ; les présences de l'ONU peuvent tirer profit de leur influence sur le terrain pour appuyer le règlement des différends au niveau local et renforcer la confiance dans les processus de réconciliation nationaux (comme la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud l'a fait avec grand succès) ; les missions des Nations Unies et les équipes de pays des Nations Unies avec lesquelles elles travaillent sont souvent chargées d'appuyer la conception et l'exécution de programmes de justice et de responsabilité et dotées des ressources nécessaires pour ce faire (on peut citer l'exemple de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo).

Le débat public est l'occasion pour les États Membres de s'inspirer de l'expérience pratique tirée de processus de réconciliation passés pour examiner les meilleures pratiques, les éléments qui peuvent contribuer au succès des processus de réconciliation, le rôle du Conseil de sécurité et les moyens par lesquels les missions des Nations Unies, leurs équipes de direction et leurs partenaires peuvent appuyer les processus de réconciliation locaux et nationaux. Dans son intervention, le Royaume-Uni s'intéressera essentiellement à la question des minorités religieuses et de la liberté de religion et de conviction.

[2] Au Royaume-Uni, dans un rapport établi à la demande du Gouvernement, l'évêque de Truro a récemment insisté sur le fait qu'il importait d'associer les chefs religieux dans les efforts de réconciliation.

Questions d'orientation

Compte tenu des grands objectifs du débat, les questions suivantes peuvent aider à orienter les interventions des États Membres :

1. Quels enseignements pratiques pouvons-nous tirer des processus de réconciliation passés ?

2. Comment le Conseil de sécurité pourrait-il intégrer plus systématiquement la réconciliation dans son examen des situations nationales inscrites à son ordre du jour ?

3. Comment le Conseil de sécurité et l'ONU peuvent-ils soutenir le plus efficacement possible les processus de réconciliation pris en charge par les pays, et dans le cadre ou compte tenu de quels dispositifs ou objectifs plus vastes leur action doit-elle s'inscrire ?

4. Quelles stratégies faut-il adopter pour établir un véritable lien entre les initiatives de réconciliation lancées à l'échelle nationale et à l'échelle locale ?

5. Quel rôle les chefs religieux et les dirigeants communautaires de confiance peuvent-ils jouer dans la réconciliation ?

6. Comment les processus de justice transitionnelle et de responsabilisation peuvent-ils contribuer efficacement à la réconciliation ?

7. Quelles stratégies en matière de partenariats et de renforcement des capacités des acteurs locaux les missions des Nations Unies devraient-elles adopter dans le cadre de leurs efforts de règlement des conflits et de réconciliation ?

8. Comment l'ONU peut-elle s'associer à d'autres organisations multilatérales pour renforcer les processus de réconciliation et assurer la durabilité du règlement des conflits et de la réconciliation ?

Modalités

Le débat public se tiendra dans la salle du Conseil de sécurité le mardi 19 novembre 2019 à 10 heures. Il sera présidé par Lord Ahmad of Wimbledon, Ministre d'État du Royaume-Uni chargé du Commonwealth, de l'Organisation des Nations Unies et de l'Asie du Sud. Les intervenants suivants feront un exposé :

– António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ;

– Alpaslan Özerdem, Doyen de la School for Conflict Analysis and Resolution, à la George Mason University ;

– Un(e) représentant(e) de la société civile (à confirmer).